

II.4. Apprentissage

Action : Apprentissage en entreprise

OBJECTIFS

Conformément au code du travail, le soutien à l'emploi d'apprentis a pour objet :

- d'encourager l'embauche de jeunes en contrat d'apprentissage ;
- de favoriser la mise en place d'une formation de qualité en entreprise, en liaison et en adéquation avec celle dispensée au centre de formation d'apprentis.

TYPE ET DOMAINE D'INTERVENTION

Dans la limite des crédits votés par le Conseil Régional, le soutien à l'emploi d'apprentis prend la forme de subvention et se compose :

1. d'un soutien à la création d'emplois d'apprentis ;
2. d'une aide à l'information des Maîtres d'apprentissage ;
3. d'une indemnité de soutien à l'effort de formation réalisé par l'employeur ;
4. d'une majoration pour présentation aux épreuves d'obtention du diplôme ;
5. d'une aide destinée à favoriser la mixité des métiers.

BENEFICIAIRES

Cette aide concerne les contrats d'apprentissage conclus par une entreprise, une association, un établissement public administratif ou à caractère industriel et commercial (EPIC), ou encore une commune ou un groupement de communes de Lorraine, sous réserve que ces collectivités ne dépassent pas 10 000 habitants.

TERRITOIRES

Région Lorraine

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le présent règlement s'applique aux contrats d'apprentissage ayant fait l'objet de l'enregistrement prévu à l'article L 6224-1 du Code du Travail.

MODALITES D'INTERVENTION REGIONALE

Définies en annexe

PROCEDURE D'INSTRUCTION

- Instruction des dossiers dès réception et ordonnancement préalable ;
- La Commission Permanente du Conseil Régional reçoit communication de l'ensemble des versements opérés à sa plus proche séance.

CONTACT

La Région lorraine
Pôle de Sécurisation des Parcours de Vie
Direction de l'Apprentissage
Service de l'Apprentissage en Entreprise
Hôtel de Région
Place Gabriel Hocquard
BP 81004
57036 METZ CEDEX 1
Tel : 03 87 33 64 28
Fax : 03 87 33 63 70
E-mail : apprentissage_aides@lorraine.eu